

DEPARTEMENT de la CORREZE
COMMUNE DE TREIGNAC

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TREIGNAC
SEANCE DU 27 juillet 2020

Le 27 juillet 2020, à 18h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 juillet 2020, s'est réuni en séance ordinaire, salle Paul POULOUX, sous la présidence de Mr Gérard COIGNAC, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13 + 2 pouvoirs Votants : 15

Etaient présents : Gérard COIGNAC, Sylvie SAVIGNAC, Maurice CHABRILLANGES, Alain COUTURAS, Bernard SENOUSSAOUI, Michèle PLANEILLE-RESTANY, Jean-Noël BOCQUET, Robert ROME, Hélène ROME, Sophie BOURDARIAS, Adeline SPROCANI, Nicolas GRANGER, Eléonore CHAUMEIL.

Absents excusé : Sandrine CHEYPE (pouvoir donné à Alain COUTURAS), Dimitri MOULU (pouvoir donné à Sylvie SAVIGNAC)

Mme Eléonore CHAUMEIL a été élu(e) secrétaire de séance.

Monsieur le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

127072020 - Rapport annuel sur le service de l'eau 2019

Vu la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable, pour l'exercice 2019 donnant des éléments sur l'activité de ce service.

L'assemblée délibérante prend acte du Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable de TREIGNAC sur l'année 2019.

Alain COUTURAS signale que sur certaines factures d'eau d'usagers raccordés au réseau d'assainissement, la part relative à l'assainissement n'apparaît pas. Cela doit être vérifié par le service.

Les élus souhaitent que soit étudiée la mise en place de la mensuralisation pour permettre d'étaler le règlement des factures d'eau surtout celles élevées en raison du coût de l'assainissement. Concernant la télé relève qui pourrait permettre d'établir plusieurs factures d'eau par an, cela représente un investissement important dans l'installation de nouveaux compteurs permettant la relève automatique des index de consommation d'eau.

Le rapport annuel du service assainissement sera présenté par un représentant de SUEZ en septembre lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

227072020 – Emprunt de 400 000€ sur le budget principal de la commune

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,

Vu le budget primitif du 29 juin 2020,

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant que le Conseil municipal a décidé la réalisation de plusieurs projets d'investissement (achat de matériel et réalisation de travaux de voirie, d'agrandissement du bâtiment de la station sport nature, sur la chapelle des pénitents, achat de terrains). Il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 400 000 euros.

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle ne soit déléguée au maire,

Après avoir étudié les diverses propositions des établissements bancaires et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

- décide de retenir l'offre du Crédit Agricole Centre France, aux conditions de taux en vigueur à la date de l'établissement du contrat, l'attribution d'un prêt de 400 000 euros aux taux de 0.62% dont le remboursement s'effectuera en 15 ans selon une périodicité trimestrielle à capital constant sur le budget principal. Les frais de dossiers seront de 400€.
- prend l'engagement au nom de la commune d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

- confère en tant que de besoins, toute délégation utile à Monsieur le Maire de la commune pour la réalisation de cet emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

327072020 – Adoption du règlement intérieur du conseil municipal de TREIGNAC

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Vu l'installation du conseil municipal en date du 25 mai 2020

M. le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité, d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par M. le maire.

427072020 – Bâtiment communal Place Jean Moulin : réfection des papiers peints d'un logement et des peintures des rampes de balcons des logements et de la rampe d'accès à la poste et devant la trésorerie

Monsieur le maire informe l'assemblée que des travaux de rénovation doivent être effectués sur le bâtiment communal situé « Place Jean Moulin ».

Une partie des revêtements muraux d'un logement situé au 3ème étage doivent être refaits pour en permettre la location. STD Horizons propose d'effectuer ces travaux (arrachage du papier existant, préparation des murs, pose de toile de verre, peinture) pour 2 666.56€ HT (2 933.22€ TTC).

La peinture des rampes des balcons des appartements a besoin d'être rénovée. STD Horizons propose de réaliser ces travaux de préparation et de peinture pour la somme de 4 117.23€ HT (4 528.95€).

La rampe d'accès à la poste et devant la trésorerie nécessite le même traitement. STD Horizons propose de réaliser ces travaux de préparation et de pose de peinture pour la somme de 4 264.94€ HT (5 117.93€).

Des devis ont été sollicités pour la rénovation des balcons qui s'effritent

Considérant que ces travaux sont indispensables pour maintenir en bon état ce bien communal et ne peuvent pas être réalisés en régie.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité :

- de réaliser les travaux de rénovation sur le bâtiment communal situé « Place Jean Moulin » mentionnés ci-dessus
- de retenir les offres suivantes de SDT Horizons :
 - Réfection d'une partie des revêtements muraux d'un logement situé au 3ème étage pour 2 666.56€ HT (2 933.22€ TTC).
 - Réfection de la peinture des rampes des balcons des appartements pour 4 117.23€ HT (4 528.95€).
 - Réfection de la rampe d'accès à la poste et devant la trésorerie pour la somme de 4 264.94€ HT (5 117.93€).
- autorise Monsieur le maire à signer l'ensemble des devis correspondants pour permettre la réalisation de ces travaux.

527072020 – Achat de deux passerelles en bois pour l'étang du Portail

Monsieur le Maire présente le projet d'achat de deux passerelles en bois afin de permettre aux promeneurs de faire le tour complet de l'étang du Portail en franchissant le ruisseau qui alimente l'étang.

Plusieurs devis ont été sollicités. L'offre la mieux disante est celle de la SAS MEYRIGNAC qui propose de fournir d'une part une passerelle droite 13.50m * 1.20m composée de 3 poutres sapin contrecollé 24*10cm 13.50m traité cl3, sur 3 plaques de béton 150*40*15cm et lame de terrasse pin cl4 vissé vis inox sans garde-corps pour un montant de 2 832€ HT, et d'autre part une passerelle droite 4.60m * 1.20m composée de 3 poutres sapin contrecollé 22*10cm 4.60m traité cl3, sur 2 plots béton faits sur place et lame de terrasse pin cl4 vissé vis inox et garde-corps en pin cl4 sur les 2 côtés pour un montant de 2 160€ HT.

L'accès sera interdit aux engins motorisés

Considérant que cet investissement d'un coût total de 5 990.40€ TTC permettra de mettre en valeur l'étang du Portail en offrant un site sur lequel il sera agréable de se promener.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité :

- de faire réaliser et poser deux passerelles pour permettre de faire le tour de l'étang du portail

- de retenir l'offre de la SAS MEYRIGNAC pour la réalisation de deux passerelles décrites ci-dessus pour un montant total de 4 992€ HT (5 990.40€ TTC)
- de solliciter des aides auprès du Conseil Départementale et du PNR Millevaches en Limousin
- autorise Monsieur le maire à signer l'ensemble des devis correspondants pour permettre la réalisation de cette acquisition.

Monsieur le maire propose d'acheter deux bancs en granit pour remplacer ceux du columbarium. M. Marc MILLION a établi un devis d'un montant de 1 512€, pour la fourniture de 2 bancs en granit rose. Des réserves sont émises sur cet achat car il sera difficile de les utiliser notamment en cas de forte chaleur ou de froid. Ce projet est mis en attente.

Monsieur le maire informe la nouvelle assemblée qu'un bloc de bâtiments de 250m² de l'ancienne FLASEN à la «Fontfrège» est actuellement en vente. Lors de précédents échanges en séance de conseil municipal, il avait été évoqué l'opportunité de transférer la MAM dans un de ces bâtiments. La Caf a également sollicité la commune pour qu'un Relai des Assistante Maternelles soit créé sur le secteur de TREIGNAC afin de faciliter les échanges entre les assistantes maternelles et les enfants qu'elles gardent. Un projet d'acquisition et d'aménagement de ces bâtiments à destination de la petite enfance doit être étudié par un groupe de travail. Les élus souhaitant participer à ce groupe de travail sont : Sylvie SAVIGNAC, Sandrine CHEYPE, Maurice CHABRILLANGES, Eléonore CHAUMEIL, Alain COUTURAS, Nicolas GRANGER, Michelle PLANEILLE-RESTANY, Sophie BOURDARIAS. Une visite devra être programmée très prochainement et les financements devront être recherchés.

627072020 – Proposition de cession d'une grange à Coly

Monsieur le maire présente la proposition de Mme GOSSELET de céder, pour 3 000€, une grange située dans le village de Coly à la commune de TREIGNAC pour démolition partielle afin d'agrandir la place du village et permettre aux engins de tourner plus facilement.

Les élus émettent une réserve sur l'intérêt pour la collectivité d'acheter ce bâtiment et le coût pour la commune de cette acquisition auquel se rajoute les frais de démolition et autres frais annexes.

Après en avoir délibéré l'assemblée décide de ne pas donner suite à la proposition de Mme GOSSELET.

Monsieur le maire indique que plusieurs bâtiments sont en mauvais état et que les propriétaires informés n'ont pas effectué de travaux. Nicolas GRANGER fait part de son inquiétude sur le bâtiment de l'ancien cinéma qui semble se dégrader.

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Daniel BORZEIX concernant : d'une part, les modalités d'envoi des articles à faire paraître sur le journal « La Vie corrézienne » ; et d'autre part, l'intérêt pour la commune que pourrait représenter l'acquisition de la maison située sur l'emplacement de l'ancien château. Monsieur le maire propose de rencontrer Monsieur BORZEIX.

Sylvie SAVIGNAC rappelle que la fête du livre aura lieu le 4 août sous la halle avec moins de participants que les années passées pour mettre en place efficacement les mesures barrières, et avec la présence de Jean Brousse, d'une illustratrice jeunesse qui animera un atelier pour les enfants, et la librairie Chantepage.

Alain COUTURAS rappelle que le vide grenier se déroulera ce même jour. Les élus disponibles devront être présents le lundi 3 août à partir de 9h00 sur le site pour la délimitation des emplacements et le 4 août pour placer les participants dès 5h 00.

Monsieur le maire fait part de son mécontentement sur les horaires de l'office de tourisme à Treignac, qui est fermé tous les après-midi pendant la saison estivale alors qu'il y a de nombreux touristes qui ne peuvent pas avoir d'informations. Il va contacter le président de l'Office de tourisme Terre de Corrèze pour lui demander que l'antenne de Treignac soit ouverte les après-midi comme c'est le cas de celle d'Uzerche, afin d'accueillir correctement les visiteurs de Treignac labellisée « Petite cité de caractère » et faire une promotion de qualité du secteur de Treignac.

Alain COUTURAS indique que le feu d'artifice du 15 août devrait être tiré comme chaque année. Un dossier a été transmis à la préfecture sans retour à ce jour. Un concert est prévu par Cote ti plage pour animer la soirée.

Robert ROME indique que le chemin du calvaire et autour de la chapelle aurait besoin d'être nettoyé. Il appartient à la famille SANGNIER comme l'ensemble du site, qui se charge chaque année de son entretien.

Monsieur le maire souhaite qu'un conseil des jeunes soit créé une fois que l'épidémie de COVID19 sera terminée. Il informe également l'assemblée que le club de ping-pong a sollicité une subvention qui est arrivée hors délai et ne peut donc être étudiée pour 2020.

Alain COUTURAS rappelle que le tour du Limousin traversera TREIGNAC le 20 août, ce qui nécessitera la présence de 28 signaleurs.

Monsieur le maire lève la séance à 20 heures 30.